

---

**CONSULTATION ÉCRITE**  
**(en remplacement d'une assemblée publique de consultation)**  
**Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les conditions particulières applicables à l'entreposage extérieur dans les zones commerciales C-101, CV-212 (P), C-508 et C-603**

---

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-73 (2020), MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE, AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT

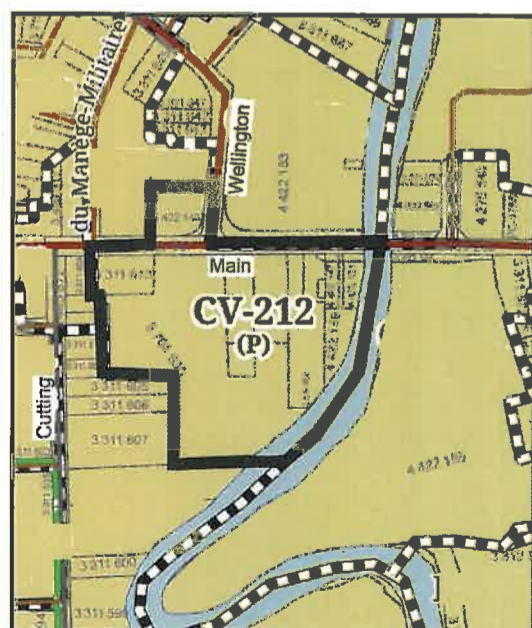
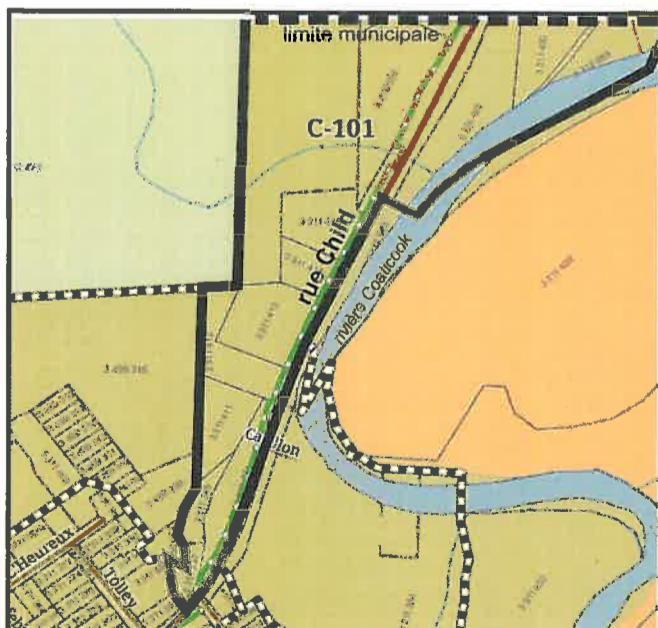
**1. Adoption du premier projet de règlement**

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 14 décembre 2020, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 6-1-73 (2020) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les conditions particulières applicables à l'entreposage extérieur dans les zones commerciales C-101, CV-212 (P), C-508 et C-603 ».

**2. Objet du premier projet de règlement numéro 6-1-73 (2020)**

Le premier projet de règlement numéro 6-1-73 (2020) a pour objet de prévoir des dispositions particulières applicables à l'entreposage extérieur sur un site occupé par un commerce para-agricole. Ces dispositions, qui s'appliquent dans les zones commerciales C-101, CV-212-P, C-508 et C-603 (voir croquis ci-joint), visent à améliorer la qualité des aménagements extérieurs afin de protéger l'aspect visuel des principaux axes de circulation.

Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.





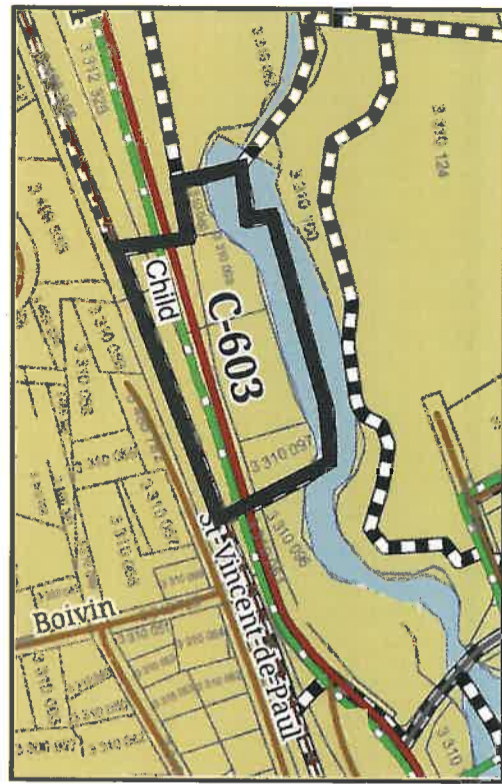
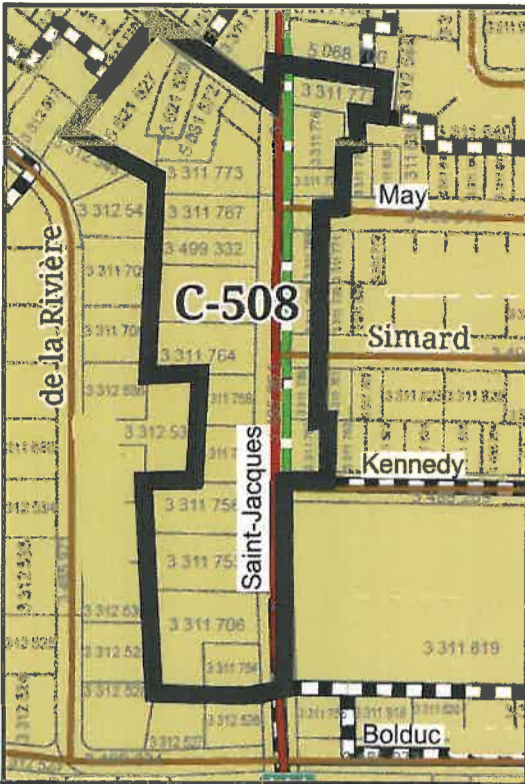
## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 15 décembre 2020 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 15 décembre 2020.

Donné à Coaticook, ce 15 décembre 2020.

La greffière,

Geneviève Dupras



### 3. Consultation écrite

Dans le contexte de pandémie de la COVID-19, conformément aux instructions du ministère de la Santé et des Services sociaux, ce premier projet de règlement est assujéti à une consultation écrite d'une durée de 15 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation. À cet effet, les personnes et les organismes qui le désirent peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit à l'adresse suivante :

Service du greffe  
Hôtel de ville de Coaticook  
150, rue Child  
Coaticook (Québec) J1A 2B3

ou par courriel à l'adresse [g.dupras@coaticook.ca](mailto:g.dupras@coaticook.ca)

Les commentaires doivent être reçus à l'hôtel de ville au plus tard le 7 janvier 2021.

### 4. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville, sous l'onglet *Avis publics*. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (819) 849-2721 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Coaticook ce 15<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2020.

La greffière,

Geneviève Dupras

